



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-troisième session¹

Questions financières et budgétaires relatives au Codex: rapport 2018-2019, rapport intérimaire 2020-2021 et proposition pour 2022-2023²

(Document établi par le secrétariat du Codex)

1. INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat fait rapport sur les dépenses de l'exercice biennal 2018-2019 et présente une estimation des dépenses pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base des dépenses passées et de la proposition de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires.

2. Le Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019 de la FAO a été approuvé par la Conférence de l'Organisation à sa quarantième session (3-8 juillet 2017) et les ajustements ont été approuvés par le Conseil de la FAO (4-8 décembre 2017). Les propositions budgétaires de l'OMS ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa soixante-dixième session (22-31 mai 2017).

3. Le présent rapport est centré sur le budget ordinaire de la Commission du Codex Alimentarius (chargée de mettre en œuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires). Cependant, le système du Codex s'appuie en outre sur les ressources suivantes:

- i. la fourniture d'avis scientifiques par les organes d'experts de la FAO et de l'OMS;
- ii. les projets et activités de renforcement des capacités liés au Codex et menés par la FAO et l'OMS aux niveaux national et régional;
- iii. le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire);
- iv. les Membres détachant du personnel auprès du Secrétariat du Codex;
- v. les Membres accueillant les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex (fournissant des lieux de réunion, des services d'interprétation ou de traduction, assurant la présidence et un secrétariat au niveau local);
- vi. les Membres administrant leurs propres structures nationales du Codex (points de contact du Codex et comités nationaux du Codex) et prenant en charge le coût de la participation de leurs délégués, ainsi que, le cas échéant, les dépenses relatives aux fonctionnaires élus (président et vice-président de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité exécutif, membres du Comité exécutif et coordinateurs régionaux désignés) aux réunions du Codex;
- vii. les contributions de la FAO et de l'OMS aux activités du Codex et à leur gestion, notamment orientations techniques et services juridiques et de communication.

¹ La session se tiendra en ligne: Examens du 24 au 26 septembre et le 12 octobre, de 12 heures à 15 heures (heure d'Europe centrale); Adoption du rapport le 19 octobre, de 12 heures à 15 heures (heure d'Europe centrale).

² La première partie (Rapport sur les dépenses 2018-2019) et la deuxième partie (Rapport intérimaire et plan de travail 2020-2021) ont également été présentées au Comité exécutif, à sa soixante-dix-neuvième session, dans le document [CX/EXEC 20/49/4](#) et les débats y ayant trait figurent aux paragraphes 75 et 76 du [Rapport](#) de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif.

4. La première partie du présent document donne des informations sur les dépenses de l'exercice biennal 2018-2019, y compris sur les contributions en nature des membres du Codex pendant cette période. La deuxième partie du document présente des informations sur les contributions totales ajustées de la FAO et de l'OMS, calculées à partir du budget approuvé pour 2020-2021, les progrès accomplis pendant le premier trimestre de l'exercice biennal, ainsi qu'une mise à jour du plan de travail pour l'exercice biennal en cours, qui figure à l'annexe I. La troisième partie concerne l'exercice biennal 2022-2023, présente une proposition de budget et porte sur les besoins correspondant à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

2. PREMIÈRE PARTIE - RAPPORT SUR LES DÉPENSES (2018-2019)

2.1 Évolution des contributions et des dépenses de la FAO et de l'OMS

5. Le tableau 1 montre l'évolution des contributions de la FAO et de l'OMS au budget du Secrétariat du Codex ainsi que des dépenses, par exercice biennal pour la période 2006-2019.

Tableau 1: Évolution du budget et des dépenses au titre du programme du Codex (en milliers d'USD), 2006-2019

Exercice biennal	Budget			Dépenses			Solde
	FAO	OMS	Total	FAO	OMS	Total	
2006-2007	5 707 82 %	1 225 18%	6 932	6 112 83%	1 225 17%	7 337	-405
2008-2009	6 989 85%	1 225 15%	8 214	7 292 86%	1 225 14%	8 517	-303
2010-2011	7 077 85%	1 225 15%	8 302	6 835 85%	1 225 15%	8 060	242
2012-2013	7 031 80%	1 725 20%	8 756	6 366 79%	1 725 21%	8 091	665
2014-2015	7 075 80%	1 725 20%	8 800	6 744 80%	1 725 20%	8 469	331
2016-2017	7 064 80%	1 725 20%	8 789	7 018 80%	1 725 20%	8 743	46
2018-2019	7106 80,5%	1725 19,5%	8831	7081 80,4%	1725 19,6%	8806	25

6. Les mécanismes de suivi mis en place au début de 2016 ont permis d'établir une prévision trimestrielle et une gestion financière plus précises qui se sont traduites par un solde positif de seulement 25 174 USD à la fin de l'exercice biennal 2018-2019.

2.2 Dépenses du programme 2018-2019

7. Le tableau 2 présente une ventilation détaillée des dépenses du Secrétariat engagées au titre du programme ordinaire, par type de dépense.

Tableau 2: Budget et dépenses au titre du programme ordinaire 2018-2019, par type de dépenses (en milliers d'USD)

Type de dépenses	Budget approuvé pour 2018-2019	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Solde 2018-2019
1) PERSONNEL	4 280	2 007	2082	191
2) IMPRÉVUS	180	0	155	25
3) AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL ³	1 141	953	408	-220
4) SERVICES COMMUNS INTERNES ⁴	1 700	729	795	176
5) AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ⁵	780	504	324	-48
6) VOYAGES	750	376	483	-109
7) RECETTES PROVENANT DES PROJETS ⁶		-4	-6	10
TOTAL	8 831	4 565	4 241	25

8. 1) *Dépenses de personnel* (y compris traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux): le solde positif est dû à la vacance d'un poste du cadre organique (4 mois) et de quatre postes des services généraux (24, 24, 8 et 4 mois respectivement). Les responsabilités des postes vacants ont été assumées provisoirement par d'autres membres du personnel permanent et des consultants, tandis qu'une partie du solde non dépensé a été consacrée à un membre du personnel du cadre organique titulaire d'un contrat à durée déterminée chargé d'aider le Secrétariat dans la mise au point et la maintenance des systèmes informatiques (pour 15 mois, jusqu'en mars 2019) et au partage des coûts liés à un Cadre associé.

9. 2) *Imprévus*: la réserve pour imprévus a été utilisée pour faire appel à des consultants supplémentaires et à des fournisseurs de services externes afin de mener à bien une série d'ateliers sur les outils web du Codex dans trois régions, qui avaient été lancés en 2016-2017 mais n'avaient pas pu être achevés faute de temps. Ces ateliers ont été financés par la réserve pour imprévus afin d'assurer une large couverture géographique.

10. 3) *Autres dépenses de personnel*: cette ligne budgétaire présente un solde négatif car des consultants ont été engagés à titre provisoire pour réaliser certaines des tâches associées aux postes vacants de fonctionnaires du cadre organique et des services généraux ou fournir une assistance dans des projets de courte durée liés principalement aux services informatiques. En outre, comme indiqué dans le rapport sur les dépenses de 2018 (CX/CAC 19/42/13), des ateliers régionaux sur les outils web du Codex ont été organisés pour le Comité de coordination du Codex pour l'Asie, le Comité de coordination du Codex pour l'Europe et le Comité régional de coordination pour le Proche-Orient afin de mener à bonne fin le cycle d'ateliers entamé en 2017. Une partie des coûts associés aux ateliers mentionnés ci-dessus (notamment aux consultants et aux contrats avec des fournisseurs de services externes) est comptabilisée dans cette ligne budgétaire. Plusieurs publications supplémentaires ont également été diffusées afin de continuer à mieux faire connaître les travaux du Codex et d'entretenir ou de renforcer la participation (par exemple le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, des publications destinées à marquer la cinquantième session du Comité sur l'hygiène alimentaire et les dix années d'hébergement par la Malaisie du Comité du Codex sur les graisses et les huiles).

11. 4) *Services communs internes*: des économies ont été réalisées sur les services d'interprétation et de traduction étant donné que seules trois sessions du Comité exécutif ont été organisées au cours de l'exercice biennal et que l'une de ces trois sessions n'a duré qu'une journée, alors que la planification du budget prévoyait quatre sessions complètes.

³ Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des Services généraux.

⁴ Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le Siège de la FAO.

⁵ Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux et les dépenses de fonctionnement.

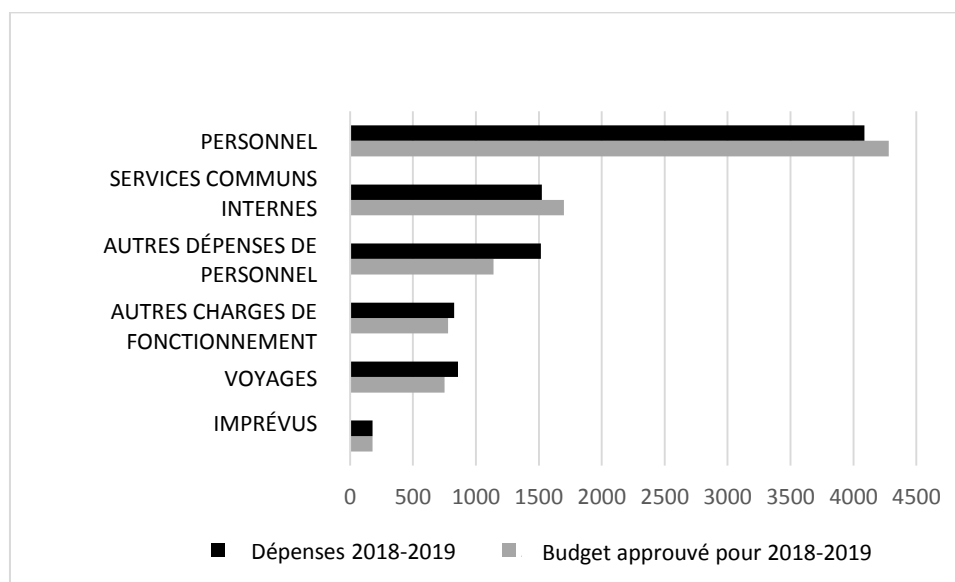
⁶ Remboursement de la contribution du personnel aux projets ayant une composante sur le Codex.

12. 5) *Autres dépenses de fonctionnement* : les différences entre le budget prévu et les dépenses pour l'exercice biennal sont négligeables.

13. 6) *Voyages*: le solde négatif est principalement imputable aux frais de voyage des participants au grand nombre de réunions physiques organisées en 2019 (20 au total). Les six comités FAO/OMS de coordination se sont réunis en 2019. En outre, ces dépenses comprennent les frais de voyage des membres du Comité exécutif qui ont participé à une réunion physique du Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif organisée en décembre 2018 afin de faire progresser l'élaboration du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

14. La Figure 1 compare les dépenses de l'exercice biennal 2018-2019 avec le budget prévu et approuvé par type de dépenses.

Figure 1: Budget par rapport aux dépenses de 2018-2019, par type de dépenses

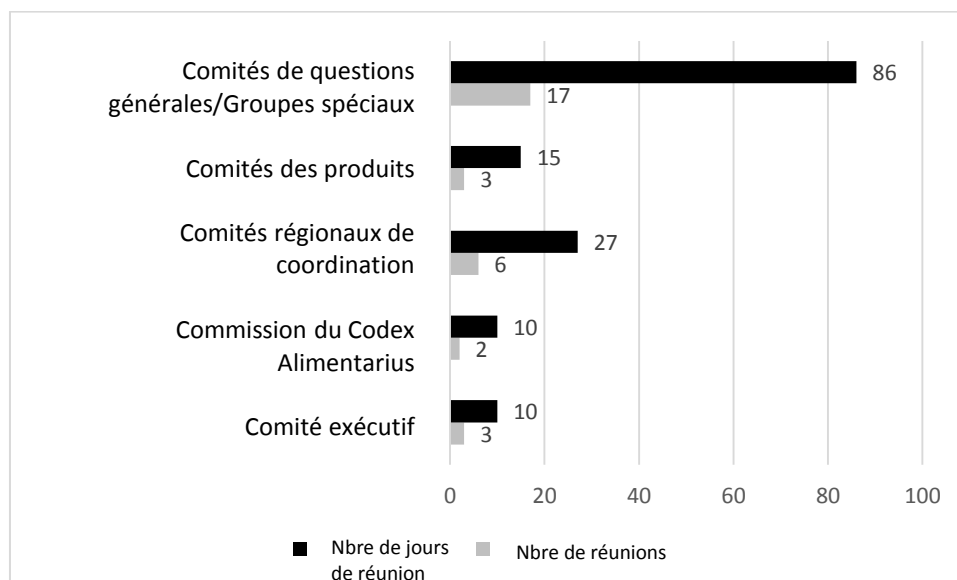


2.3 Sessions du Codex et contributions en nature des membres du Codex

15. Au total, deux sessions de la Commission du Codex Alimentarius, trois sessions du Comité exécutif et 27 sessions des organes subsidiaires de la Commission ont eu lieu au cours de l'exercice biennal 2018-2019. L'un de ces organes subsidiaires s'est réuni par correspondance (Comité sur les fruits et légumes traités), en menant une réunion par correspondance et en commençant une autre réunion pendant l'exercice biennal. Comme le montre la **figure 2**, les réunions physiques du Codex pendant l'exercice biennal ont représenté un total de 148 jours ouvrables (soit près d'un tiers des jours ouvrables de l'exercice), sans tenir compte des réunions préparatoires, des manifestations parallèles et des réunions des groupes de travail physiques tenues avant certaines sessions. Au cours de l'exercice biennal, une réunion physique (vingt et unième session du Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes) a dû être interrompue et n'a duré que deux jours au lieu des cinq jours programmés. Par conséquent, les participants ont poursuivi leurs travaux par correspondance en 2020.

16. Après les contributions de la FAO et de l'OMS au budget ordinaire, la participation des pays hôtes à l'organisation des sessions du Codex et les ressources humaines mises à la disposition des comités du Codex constituent des compléments essentiels au budget du Programme ordinaire.

Figure 2: Nombre de réunions physiques du Codex tenues en 2018 et en 2019 et équivalent en nombre de jours



17. Outre le budget présenté dans ce document et selon les estimations, les gouvernements hôtes des comités du Codex dépensent jusqu'à 6 millions d'USD au cours d'un exercice biennal pour les sessions de ces comités. Selon notamment le lieu, la durée et les services de traduction et d'interprétation mis à disposition, le coût des réunions peut aller jusqu'à 500 000 USD pour certaines réunions, alors que pour d'autres, les dépenses ne dépassent pas 50 000 USD.

18. De plus, les États Membres ont fourni des contributions extrabudgétaires en détachant deux chargés des normes alimentaires (Japon et République de Corée) et un cadre associé (Allemagne) auprès du Secrétariat du Codex.

3. DEUXIÈME PARTIE - RAPPORT INTÉrimAIRE ET PLAN DE TRAVAIL 2020-2021

19. Le Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021 de la FAO a été approuvé par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session (22-29 juin 2019). Les propositions budgétaires de l'OMS ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa soixante-douzième session (20-28 mai 2019). Les ajustements au PTB approuvés par le Conseil de la FAO (2-6 décembre 2019) sont indiqués dans le **tableau 3**.

Tableau 3: Contributions 2020-2021 (en milliers d'USD)

Contribution	Budget proposé (CX/CAC 18/41/15)	Budget ajusté
FAO	7 106 80%	7 077 80%
OMS	1 725 20%	1 725 20%
TOTAL	8 831 100%	8 802 100%

20. À sa trente-huitième session, la Commission a encouragé le Secrétariat du Codex à adopter un processus d'élaboration du budget qui soit plus efficace et plus réaliste⁷. En conséquence, le Secrétariat s'est employé à élaborer un Plan de travail et budget plus détaillé pour l'exercice biennal 2020-2021, qui fait le lien entre les dépenses et les activités prévues dans le Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius pour 2020-2025. Cependant, à cause des répercussions mondiales de la pandémie de covid-19, des modifications importantes ont dû être apportées au plan de travail du Codex ces derniers mois. Les principales modifications apportées au plan de travail pour 2020 sont les suivantes:

- Annulation ou report de toutes les réunions physiques des organes subsidiaires du Codex; organisation de réunions virtuelles pour la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif et probablement pour la quarante-troisième session de la Commission;
- Augmentation du nombre de réunions virtuelles informelles avec les Membres destinée à garantir la transparence et à entretenir la communication pendant la crise en cours;
- Augmentation du nombre de webinaires de formation destinés à apprendre aux représentants des pays membres à utiliser les outils en ligne du Codex;
- Appui supplémentaire du Secrétariat aux présidents et aux groupes de travail afin de permettre la poursuite des travaux.

21. Les changements mentionnés ci-dessus signifient que même si les dépenses de voyage seront moins élevées cette année, les dépenses augmenteront dans d'autres domaines, tels que l'interprétation et l'assistance informatique destinée à faciliter les réunions virtuelles.

22. Étant donné que les incertitudes liées à la pandémie persistent, non seulement en ce qui concerne la possibilité ou non d'organiser des réunions physiques en 2020, mais également la possibilité de les accueillir et/ou d'y participer à cause, par exemple, des difficultés économiques résultant de l'épidémie et des priorités nationales, ce plan de travail doit être considéré comme étant provisoire et devra probablement être modifié en vue de l'adapter à l'évolution de la situation tout en permettant aux travaux de se poursuivre.

23. **Le Tableau 4** présente la répartition estimative du budget par type de dépenses. Le Plan de travail et budget détaillé figure à l'annexe I.

⁷ REP15/CAC par.133 b).

Tableau 4: Vue d'ensemble de la répartition du budget par type de dépenses (en milliers d'USD)

TYPES DE DÉPENSES	Budget	
	Exercice biennal 2020-2021	
1) PERSONNEL	4 508	51,2%
2) IMPRÉVUS	60	0,7%
3) AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (non liées à une activité)	580	6,6%
Total partiel du budget non lié à une activité	5 148	
4) AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL ¹	1 141	13%
5) SERVICES COMMUNS INTERNES ²	1 733	19,7%
6) AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (liées à une activité) ³	150	1,7%
7) VOYAGES	630	7,2%
Total partiel du budget lié à une activité	3 654	48,8%
Budget total	8 802	100%

¹ Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des Services généraux.

² Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le Siège de la FAO.

³ Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux et les dépenses de fonctionnement.

24. Suite aux ajustements apportés au budget par le Conseil de la FAO en décembre 2019 et à la nécessité de s'adapter à la situation mondiale actuelle, des changements par rapport à ceux proposés à la Commission à sa quarante et unième session (CX/CAC 18/41/15) ont été apportés aux catégories suivantes:

- 1) *Dépenses de personnel* (y compris traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux): la ligne budgétaire a été ajustée en fonction des postes affectés au Secrétariat du Codex pour l'exercice 2018-2019 et des taux correspondants. Un poste supplémentaire a été ajouté aux postes financés au titre du Programme ordinaire pour 2020-2021 à la suite de la suppression d'un poste vacant des services généraux.
- 2) *Imprévus*: ces dépenses ont été réduites étant donné que les ajustements apportés à la ligne 1) ont entraîné une réduction des ressources destinées à couvrir les dépenses autres que les dépenses de personnel et que la situation actuelle a nécessité le maintien ou l'augmentation des dépenses dans d'autres domaines, comme décrit ci-dessous.
- 3) *Autres dépenses de personnel*: ces dépenses ont été maintenues bien que les dépenses de personnel aient augmenté car cette augmentation des ressources en personnel officialise un poste et les activités qui étaient déjà couverts par les fonds non dépensés au cours de l'exercice biennal précédent (voir paragraphe 9). Plus particulièrement, la nécessité de s'adapter à la situation résultant de la pandémie de covid-19, qui fait que les technologies de l'information et de la communication ont pris de l'importance et qu'il a fallu recourir à divers mécanismes pour y accéder, mais également pour dispenser aux membres des formations en ligne régulières sur l'utilisation des outils en ligne.
- 4) *Services communs internes*: les besoins en services d'interprétation, plus particulièrement, ont augmenté ce dernier mois car des efforts spécifiques sont nécessaires pour communiquer avec les Membres et permettre la poursuite des travaux pendant la période en cours. Par exemple, un certain nombre de réunions virtuelles informelles, avec interprétation, ont été organisées afin d'encourager les Membres à continuer de participer malgré l'absence de réunions physiques et d'élaborer des plans d'urgence pour chaque comité et chaque région.

- 5) *Autres dépenses de fonctionnement*: à cause de la situation actuelle, une session physique de la Commission du Codex n'a pas pu se tenir en 2020 et le confinement a obligé le personnel à travailler à domicile. Des économies ont donc été prévues sur cette ligne budgétaire.
- 6) *Voyages*: en raison de la pandémie de covid-19, une seule réunion physique (la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif) et un seul atelier (groupes de travail électronique) ont pu se tenir en 2020. Par conséquent, le budget des voyages a été réduit pour prendre cette situation en compte.

4. TROISIÈME PARTIE: PROPOSITION DE BUDGET POUR 2022-2023

4.1 Introduction

25. Conformément à l'article XIII.2 du Règlement intérieur de la Commission, les montants estimés doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires établis en vertu des articles XI.1a) et XI.1b)ii) du Règlement intérieur, ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au programme et d'autres coûts afférents au programme.

4.2 Incidences de la covid-19 sur les activités et le budget du Codex

26. La pandémie de covid-19 a eu des incidences importantes sur le fonctionnement du Codex lors de l'exercice biennal actuel et devrait aussi avoir des incidences sur les futurs exercices biennaux. Le Codex a dû revoir ses modalités de travail et accroître l'utilisation d'outils qui permettent de travailler en ligne et à distance. Il est trop tôt pour évaluer les incidences à long terme sur les modalités de travail et les coûts de fonctionnement du Codex, mais il sera important d'envisager une évaluation de ces incidences dans un avenir proche.

27. Au moment de la rédaction du présent document, seulement une session formelle du Codex s'était tenue en ligne (la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif) et une autre session formelle était prévue (la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius). Des économies ont été réalisées en raison de la baisse du nombre de voyages pendant la pandémie, mais ces fonds ont été réaffectés pour financer le besoin accru de dialogue en ligne avec les États Membres et l'organisation de réunions informelles pour lesquelles l'interprétation a été assurée, ce qui a été très apprécié par les membres.

28. Il est difficile de prévoir comment fonctionnera le Codex en 2021 et les scénarios envisagés tiennent compte aussi bien de la possibilité de reprendre totalement ou partiellement les réunions physiques que de celle de devoir mettre en œuvre à distance l'intégralité du programme de travail.

29. En fonction des incidences à moyen et à plus long termes de la crise sur le Codex, la proposition de budget pour l'exercice biennal 2022-2023 pourrait faire l'objet de révisions, lorsque des chiffres plus précis seront disponibles.

4.3 Considérations budgétaires relatives au nouveau Plan stratégique du Codex pour 2020-2025

30. Le nouveau Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius pour la période 2020-2025⁸, approuvé par la Commission du Codex Alimentarius à sa quarante-deuxième session tenue en 2019, comprend deux nouveaux objectifs stratégiques: accroître les effets du Codex en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées (objectif stratégique 3) et améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du Plan stratégique (objectif stratégique 5). Les autres objectifs stratégiques sont bien établis et devraient être financés sans dépasser le montant du budget actuel, mais il faudra des ressources supplémentaires pour l'objectif stratégique 3 et l'objectif stratégique 5.

4.3.1 Objectif stratégique 3 – Accroître les effets du Codex en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées

31. Cet objectif a été établi pour s'assurer que les normes du Codex répondent efficacement aux besoins des membres du Codex et guident les orientations futures des travaux du Codex, afin de remplir la double mission consistant à protéger la santé des consommateurs et à veiller à la loyauté des pratiques dans le

⁸ CX/CAC 19/42/12

commerce des denrées alimentaires. L'un des aspects principaux de cet objectif consiste à élaborer un mécanisme permettant de mesurer l'utilisation et les effets des normes du Codex.

32. Il faut mener des travaux supplémentaires afin d'élaborer un plan de mise en œuvre pour cet objectif et les coûts de l'élaboration d'un mécanisme spécifique permettant de mesurer l'utilisation et les effets des normes du Codex ne seraient qu'un investissement ponctuel.

4.3.2 Objectif stratégique 5 – Améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du Plan stratégique

33. Le Codex utilise de plus en plus d'outils en ligne pour faciliter la participation aux activités d'élaboration de normes (par exemple, pour appuyer les groupes de travail électroniques et aider les Membres à communiquer leurs observations sur les projets de normes). Toutefois, les systèmes actuels sont fragmentés et vieillissent vite et le besoin accru de travailler à distance en raison de la pandémie de covid-19 a mis clairement en évidence qu'il était d'importance de passer rapidement à un Codex numérique, afin d'accroître la résilience et de s'assurer que le prolongement de la situation actuelle ou des crises similaires à l'avenir auraient le moins de répercussions possibles sur la continuité et l'avancement des travaux. Un Codex numérique permettrait également de rendre le Codex plus inclusif, à condition de faire en sorte que tous les membres aient le même accès aux nouveaux systèmes grâce à des programmes de communication et de formation complets.

34. Les investissements pour mettre à niveau les systèmes seraient en grande partie ponctuels, les coûts de maintenance étant déjà inscrits au budget ordinaire. Ces investissements seraient en particulier destinés à transformer les outils actuels du Codex (système de mise en ligne des observations, forums pour les groupes de travail électroniques, etc.) en une plateforme multilingue intégrée qui permettrait de participer en ligne aux activités d'établissement de normes du Codex, y compris à leur mise en œuvre et aux formations, et de numériser les normes du Codex, afin de faciliter leur adoption et leur utilisation.

4.4 Proposition de budget pour 2022-2023

35. La proposition de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023, sur la base d'une croissance nulle par rapport à l'exercice biennal 2020-2021, figure dans le Tableau 5. Selon ce scénario, les contributions de la FAO et de l'OMS qui sont proposées restent identiques, mais sont soumises à l'approbation de leurs organes directeurs respectifs en 2021. Le budget est fondé sur les hypothèses suivantes concernant les principaux postes de dépenses:

- i. Les sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius auront lieu (en 2022 à Rome et en 2023 à Genève).
- ii. Une session ordinaire et une session de suivi du Comité exécutif seront organisées annuellement.
- iii. Les réunions des autres organes subsidiaires, y compris des comités de coordination, devraient se tenir selon un calendrier similaire à celui arrêté pour l'exercice biennal précédent, ce qui représentera au moins 27 réunions.
- iv. Le calendrier des réunions du Codex se déroulera comme prévu, mais des sessions se tiendront en ligne en fonction des circonstances et de toute décision que la Commission pourrait prendre à cet égard d'ici là. Le budget consacré aux voyages a été réduit par rapport aux exercices biennaux pendant lesquels presque toutes les sessions se sont tenues physiquement, mais il faudra peut-être déplacer des ressources entre les lignes budgétaires indiquées dans le tableau 1, afin d'assurer la continuité des travaux.
- v. Les outils en ligne actuels visant à faciliter les travaux du Codex seront maintenus dans leur intégralité, tout comme le renforcement des capacités mené actuellement pour faciliter la participation des membres et des observateurs.
- vi. Des manifestations se tiendront et des publications paraîtront pour marquer le soixantième anniversaire du Codex, en plus des activités de communication du Secrétariat du Codex visant à sensibiliser aux travaux du Codex et aux normes connexes.

36. Compte tenu du scénario actuel de croissance nulle des budgets de la FAO et de l'OMS, de la pandémie mondiale actuelle et des défis que celle-ci représente à court et moyen termes pour les organisations de tutelle, ainsi que des incertitudes qui en découlent, il est proposé que les contributions de la FAO et de l'OMS restent inchangées, afin de s'assurer que les activités principales du Codex puissent se poursuivre en 2022-2023.

37. Le Secrétariat du Codex travaille actuellement avec les unités de la FAO et de l’OMS qui sont concernées, afin de déterminer si d’autres mécanismes de financement pourraient permettre une mise en œuvre intégrale du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, en particulier les activités mentionnées à la section 4.3, ci-dessus. L’évaluation des incidences de la covid-19 permettra de préciser si certaines économies réalisées pourraient être utilisées pour couvrir certains coûts supplémentaires ou s’il faudra lever d’autres fonds. En outre, les Membres sont invités à formuler leurs propositions pour contribuer à ces travaux, sachant qu’il s’agit principalement d’investissements ponctuels qui amélioreront les modalités de travail du Codex, feront mieux comprendre l’importance des travaux du Codex et aideront à établir les priorités en ce qui concerne les futures activités d’établissement de normes et à en améliorer l’efficacité. À long terme, l’amélioration de l’efficacité qui en découlera devrait faciliter le réajustement du budget du Codex.

Tableau 5: Proposition de budget pour 2022-2023 (en milliers d'USD) - Scénario 1 - croissance nulle et aucun lancement d'initiatives nouvelles dans le cadre du Plan stratégique pour 2020-2025

Rubrique	Proposition pour l'exercice biennal 2022-2023	
	Montant	En pourcentage
Contribution de la FAO	7 077	80%
Contribution de l'OMS	1 725	20%
DÉPENSES DE PERSONNEL	4 508	51%
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL ⁹	1 100	12%
SERVICES COMMUNS INTERNES ¹⁰	1 700	19%
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ¹¹	700	8%
VOYAGES	694	8%
IMPRÉVUS	100	1%
	8 802	
Budget total	8 802	100%

⁹ Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des Services généraux.

¹⁰ Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le Siège de la FAO.

¹¹ Comprend à la fois les dépenses liées et non liées à une activité, à savoir le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux et les dépenses de fonctionnement.

Annexe I: Plan de travail et budget du Codex pour 2020-2021 (en milliers d'USD)

TYPES DE DÉPENSES		Exercice biennal 2020-2021		AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL		SERVICES COMMUNS INTERNES		AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		VOYAGES		TOTAL (exercice biennal)
DÉPENSES DE PERSONNEL		4 508	51,2%									
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (non liées à une activité)		580	6,6%									
IMPRÉVUS (y compris pour sessions extraordinaires, soutien aux pays hôtes, évaluation)		60	0,7%									
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL		1 141	13,0%									
SERVICES COMMUNS INTERNES		1 733	19,7%									
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (liées à une activité)		150	1,7%									
VOYAGES		630	7,2%									
Budget total		8 802	100,0%									
Partie du budget ventilée par activité		3 654	41,5%									
Lien avec le Plan stratégique	Activité	Produit 2020	Produit 2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
1, 2	Tenir la session de la Commission du Codex Alimentarius	1 session tenue (virtuelle), documents produits	1 session tenue (Genève), documents produits	40	40	150	250	10	50	20	55	615
1, 2	Tenir les sessions du Comité exécutif	1 session principale (virtuelle) et 1 session de suivi (Genève) tenues, documents produits	1 session principale (Genève) et 1 session de suivi (Rome) tenues, documents produits	25	25	100	180			50	75	455
1, 2	Tenir les sessions des comités s'occupant de questions générales	Aucune (à cause de la pandémie de covid-19)	11 sessions tenues (10 comités et 1 équipe spéciale), documents produits		75		20				110	205
1, 2	Tenir les sessions des comités s'occupant de produits	1 session tenue (Comité sur les fruits et légumes traités, par	3 sessions tenues physiquement et 1 par correspondance	10	30	5	10				30	85

		correspondance), documents produits	(4 comités), documents produits										
1, 2	Tenir les sessions des comités de coordination régionaux	1 session terminée (par correspondance), documents produits	6 sessions tenues (6 comités), documents produits	10	75	8	420					90	603
1, 2, 3, 4	Collaborer avec les organisations de parrainage (FAO, OMS)	Manifestations organisées/suivies conjointement (réunion d'organe d'experts, par ex.), réunions tenues, contribution à des publications conjointes	Manifestations organisées/suivies conjointement (réunion d'organe d'experts, par ex.), réunions tenues, contribution à des publications conjointes		5		5					20	30
1, 4	Appuyer les communications de tous les membres entre les sessions (réunions virtuelles informelles, appui aux groupes de travail, par ex.)	Réunion virtuelle informelle pour chacune des régions du Codex (jusqu'à 2 par an) et jusqu'à 4 réunions informelles avec le Comité exécutif et 1 réunion informelle avec tous les membres, avec des services d'interprétation et la traduction des documents en fonction des priorités, et fourniture de services de traduction aux groupes de travail si nécessaire	Réunion virtuelle informelle pour chacune des régions du Codex (jusqu'à 2 par an) et jusqu'à 2 réunions informelles avec le Comité exécutif	30	30	200	100						360
3	Coopérer avec les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales (y compris Organisation internationale de	Manifestations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	Au moins 6 manifestations de l'OMC et									50	50

	normalisation, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, OMS)	et autres événements organisés virtuellement	5 autres manifestations										
5	Élaborer, réviser et diffuser des documents d'orientation (par ex. Manuel du délégué, directives pour les secrétariats hôtes, manuel des groupes de travail électronique, module de formation en ligne actualisés)	1 réunion (atelier d'un groupe de travail électronique) et 2 documents produits	2 documents produits	10	10	20	20				65		125
3,4,5	Tenir des séances d'information et de formation en marge des réunions du Codex (par ex. formation des points de contact du Codex, Comité exécutif), ou en ligne (webinaires, formations en ligne)	Webinaires pour les pays membres sur le Codex en 2020, base de l'analyse de risques du Codex, principaux textes du Codex (par ex. la Norme générale pour les additifs alimentaires)	Webinaires pour les Membres ou les points de contact du Codex et au moins 1 formation (régionale) pour les points de contact du Codex	30	40	40	35	10	10			20	185
5	Organiser des ateliers/formations pour les pays hôtes et les présidents des comités et créer ensuite des forums de communication	Réunions virtuelles pour les présidents et les secrétariats hôtes (2-3)	Manifestation pour les présidents/pays hôtes et 1 ou 2 réunions virtuelles	10	55			10	50			10	135
5	Tenir des séances de présentation/séminaires au profit des comités régionaux et faciliter la transition des comités régionaux	1 réunion proprement dite avec les comités régionaux et 1 réunion virtuelle	Réunion en marge des sessions du Comité exécutif ou de la Commission et au moins 5 réunions d'information virtuelles	20	20	10						20	70
3	Publier des normes révisées ou de nouvelles normes	Publication sur le site web, format des normes	Publication sur le site web, format des normes	40	40	30	30						140
3	Tenue à jour/refonte du site web du Codex et numérisation des archives du Codex	Site web actif et convivial	Site web actif et convivial	30	30	30	30						120

3	Études de cas sur l'utilisation et l'impact des normes du Codex et mécanisme d'évaluation	1 étude de cas	1 étude de cas et définition des exigences d'un mécanisme permettant de mesurer l'impact des normes du Codex et sélection d'un fournisseur	10	30									40
4, 5	Entretien/mettre en œuvre des technologies afin d'améliorer la participation des membres (plateforme/forum de discussion des groupes de travail, système Pleasereview et facilitation de la participation multilingue grâce à des moyens électroniques)	Appui à l'utilisation du forum de discussion et du système de communication des observations	Appui à l'utilisation du forum de discussion et du système de communication des observations	70	70									140
1,2,3,4,5	Cadre de suivi et d'évaluation pour le Plan stratégique du Codex et appui à la mise en œuvre du plan au niveau régional	Cadre mis au point	Collecte des données des 2 premières années	30	40									70
1, 2, 3, 4,	Activités de communication (par ex. informations destinées aux gouvernements et aux parties prenantes, promotion du Codex, études, CAC Magazine et autres publications mettant en avant les travaux du Codex, podcasts, soutien à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments)	Manifestations suivies, présentations élaborées, activités menées sur les médias sociaux	Manifestations suivies, présentations élaborées, activités menées sur les médias sociaux	80	81	20	20	5	5			15		226
				445	696	613	1 120	35	115	135	495			3 654
				1 141		1 733		150		630				